

RAPPORT MORAL DE L'AMAPA

Année 2022

Pour la 11^e année consécutive, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport moral de l'AMAPA et avant de vous en donner lecture, je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour votre fidélité et votre soutien sans lesquels notre association n'aurait jamais pu s'imposer comme la principale voie de recours rapide, efficace et économique dans les litiges qui surviennent dans nos métiers.

L'année 2022 aura été une année particulièrement riche pour notre association car elle préfigure le tournant que l'AMAPA s'apprête à prendre pour consolider ses acquis et affirmer sa notoriété. Après 20 ans d'existence, c'est un virage essentiel dont nous pouvons tous nous féliciter.

Tout d'abord, et comme le montre le rapport d'activité de la **Déleguée Générale Charlotte Paillieux**, le nombre de médiations traitées cette année est sensiblement le même que celui de l'année précédente : **25 médiations en 2022 et 26 en 2021**. En 2022 on remarquera que 9 demandes de médiation ont permis aux parties de se rapprocher et de trouver un accord sans passer par une réunion de médiation, ce qui confirme les qualités d'intermédiaire de notre Déleguée Générale autant que le rôle central que joue l'AMAPA dans le règlement des litiges dès lors que les parties ont recours à son expertise.

Une autre observation mérite également notre attention : si au cours de l'année 2022 le nombre de médiations reste stable, on constate que **le documentaire** est en net recul, passant de **13 en 2021** à **6 en 2022**, tandis que **la fiction TV et le cinéma** restent les répertoires qui enregistrent le plus grand nombre de médiations : **18 en 2021 et 15 en 2022**. Les médiations dans le secteur de **l'animation** et du **flux** ont été chacune au nombre de **2, comme en 2021**. Avant cette date, ce répertoire était peu ou pas représenté. Nous nous réjouissons de voir que la tendance se soit inversée. Les **médiations entre sociétés** restent constantes d'une année à l'autre : **environ 4 par an**.

Comme on peut le constater, **l'activité de l'AMAPA demeure soutenue**, tant dans son rôle de facilitateur que dans l'organisation des médiations. Cette activité repose principalement sur les épaules de notre Déleguée Générale, même si le bureau et notre conseiller juridique interviennent en appui. Avec votre soutien, nous avons mis en place **2 mesures principales** qui ont pour vocation de soulager la Déleguée Générale des tâches administratives chronophages et de rémunérer son travail à hauteur du temps consacré à l'AMAPA qui depuis plusieurs mois dépasse le mi-temps initial.

Notre première mesure a été de faire développer un outil de gestion des médiations qui nous sera livré dans les prochains jours de mai. Cet outil - développé sur mesure pour les besoins de notre association et combiné à la mise à jour du site internet - a pour objectif de **fluidifier le processus de saisie de l'AMAPA et le traitement des dossiers**, aussi bien pour les utilisateurs (parties, médiateurs), que pour les administrateurs (Déléguée générale, membres du bureau). L'accès à cette plateforme dédiée permettra aux parties de déposer pas à pas leur demande de médiation et tous les éléments constitutifs de leur dossier. Cela générera possiblement une nouvelle activité d'accompagnement pour notre Déléguée Générale mais lui évitera d'avoir à gérer des demandes mal formulées, de relancer les parties, de rappeler les documents manquants ou les règlements non effectués. En revanche, cela ne dispensera pas les parties désireuses d'entamer une médiation d'échanger verbalement avec la Déléguée Générale qui restera le point d'entrée principal de toutes les demandes.

Une formation à la prise en main de l'outil sera dispensée par la société qui l'a conçue (JustiCity) avant sa mise en ligne, aussi bien à destination de la Déléguée Générale que des membres du bureau.

L'augmentation de nos ressources est notre deuxième mesure. En passant sa subvention de **5 000 à 15 000 €** le **CNC** nous a permis de financer en partie cet outil ainsi que la mise à jour du site internet. Toutefois, cette augmentation reste insuffisante au regard des services rendus au secteur par l'AMAPA et dont certains conflits découlent des aides attribués. Nous souhaitons rédiger un courrier commun au CNC signé par toutes les organisations membres de l'AMAPA pour lui demander d'accroître sa subvention.

En matière de ressources, et comme évoqué lors de notre bureau financier de décembre dernier, **nous comptons aussi sur l'augmentation de la subvention de nos 3 OGC** que nous espérons voir passer ce jour de **6 000 à 9 000 €** afin de rémunérer la Déléguée Générale à temps plein. A défaut, nous devons avoir conscience que notre Déléguée Générale ne pourra plus poursuivre sa mission au sein de l'AMAPA et qu'il faudra envisager une nouvelle organisation.

Pour rester dans le domaine des finances, nous regrettons toujours le non renouvellement de l'adhésion du **SEDPA** alors même que nous avons formé des médiateurs pour aider les distributeurs à régler leurs litiges. Cela ne nous empêche pas d'accepter les médiations dans ce secteur mais nous disposons de peu de médiateurs et par conséquent il nous est difficile d'organiser des médiations avec la même fluidité que pour les autres répertoires.

À la non reconduction de l'adhésion du SEDPA s'ajoute celle de la **GARRD** qui pour des raisons financières nous a annoncé devoir suspendre sa cotisation, au moins pour l'année qui vient. Bien que la **SCAM** ait été depuis les débuts de l'AMAPA la seule organisation professionnelle représentative des auteurs de documentaires, nous nous étions réjouis de l'arrivée d'un

nouvel adhérent dans ce répertoire qui a été très demandeur de conseils et de médiations, et pour lequel les médiateurs de l'AMAPA ont souvent fait preuve de pédagogie pour aider les parties à comprendre les usages de la profession.

J'aimerais insister sur un point important : l'AMAPA est une association fragile dont le fonctionnement repose principalement sur l'engagement bénévole des membres du bureau et des médiateurs. La fluctuation de ses ressources représente une menace pour sa pérennité qu'il faut à tout prix éviter. Je profite de cette remarque pour remercier les membres de l'AMAPA qui malgré les aléas de la vie syndicale ou associative ont toujours maintenu leur adhésion, prouvant de cette façon leur attachement au seul organisme professionnel paritaire émanant des professionnels et dont l'unique objectif est de régler – ou du moins d'apaiser – les conflits rencontrés dans nos métiers.

Le succès de l'AMAPA c'est bien évidemment la qualité de nos médiateurs toujours soigneusement formés par **Alain Pékar Lempereur**. En avril 2022 c'est **17 nouveaux professionnels** qui ont rejoint les différents collèges, permettant ainsi de former des médiateurs issus du **SCA** et de la **GARRD**, de renouveler nos médiateurs et de diffuser à travers eux les avantages du recours à la médiation auprès des métiers.

Depuis la fin de l'épidémie nous n'avons pas encore eu l'occasion d'organiser la formation des médiateurs déjà en activité mais si nos finances le permettent nous espérons pouvoir mettre en place une journée dédiée à l'exercice même de la médiation et aux difficultés rencontrées.

Le succès et la réputation de l'AMAPA lui ont valu d'être invitée à plusieurs festivals ou de participer à différentes tables rondes, notamment au **FipaDoc** où - à l'invitation de la **GARRD** qui a publié une étude sur les conditions de travail des auteurs-réalisateurs de documentaires - la Déléguée Générale a témoigné du type de conflits traités par l'AMAPA en lien avec cette question importante.

Le festival **Cinéma du réel** a organisé une table ronde à laquelle **Martin Laurent**, membre du bureau de l'AMAPA et producteur de films documentaires, ainsi que **Patrick Jeudy**, médiateur à l'AMAPA et réalisateur, ont expliqué le fonctionnement de l'association.

À la demande de la **SACD**, la Déléguée Générale est intervenue pour faire une présentation de l'AMAPA auprès du **SNE** (éditeurs) qui souhaite créer une structure similaire dans le cadre de la négociation interprofessionnelle avec les auteurs littéraires.

Enfin, notre **Déléguée Générale, Catherine Lebailly et Guillaume Thoulon** ont participé à une journée de rencontres à l'**INA** avec des étudiants en production pour les sensibiliser aux conflits qu'ils pourraient rencontrer dans leur futur métier.

Parce qu'il existe encore une méconnaissance de l'AMAPA auprès des professionnels, il nous paraît nécessaire de **multiplier ces interventions ainsi qu'une meilleure communication dans les programmes des événements professionnels**. Cette mission, pour laquelle nous ne disposons pas réellement de financement, peut être assurée par les membres du bureau ainsi que par notre conseiller juridique dès lors qu'ils seraient présents à un festival ou à des rencontres professionnelles.

Cette année 2022 c'est aussi la fin d'un cycle pour certains membres du bureau et du conseil d'administration puisqu'il va être procédé à leur renouvellement. Je souhaiterais remercier ici mes camarades qui ont généreusement participé aux travaux de l'AMAPA durant les 2, voire les 4 dernières années à savoir **Cécile Nicouleaud pour la Guilde française des scénaristes, Martin Laurent pour l'USPA et Agnès Bidaud pour le SCA**.

Un appel à candidatures a été lancé pour remplacer les membres sortants. Vous avez pu découvrir leur nom et lire leur déclaration d'intention dans la convocation à cette Assemblée Générale. Il s'agit de 3 professionnels engagés depuis des années dans l'intérêt collectif de nos métiers : **Blanche Guichou, productrice chez Agat Films et membre de l'USPA, Isabelle Wolgust, scénariste et membre du SCA, et Pierre-Yves Mora, scénariste et membre de la Guilde française des scénaristes**. Je les remercie de l'intérêt qu'ils témoignent aux travaux de l'AMAPA et vous demanderais de leur réserver le meilleur accueil.

Je voudrais terminer ce long rapport – mais l'année a été chargée – pour remercier particulièrement la **PROCIREP** qui depuis des années accueille l'AMAPA dans les meilleures conditions et offre à notre Déléguée Générale un cadre de travail amical et bienveillant qui assure tout l'épanouissement dont une petite association comme la nôtre a besoin.

Je remercie une fois encore nos subventionnaires, la **SCAM** et la **SACD** pour leur soutien indéfectible, ainsi que **toutes les organisations membres de l'AMAPA** qui font la qualité de notre mission.

Enfin, je remercie **les membres du bureau, notre Déléguée Générale et notre conseiller juridique** pour leur implication constante et leur amitié tout au long de cette année.

Pour le mot de la fin, je reprendrai une phrase souvent répétée par notre formateur Alain Pekar Lempereur qui nous enseigne **qu'une médiation aboutie est une médiation qui a permis de remettre les individus sur « la ligne de joie »**. C'est sur cette ligne que s'inscrit la longue route de l'AMAPA, et à vos côtés je souhaite qu'elle ne soit jamais rompue.

Merci pour votre attention.

Anne Landois

Présidente de l'AMAPA - Mai 2023